

## OPÉRATION TOXICOVIGILANCE SEMIS COLZA

Surveillance particulière des mortalités de la faune sauvage

du 10 août au 31 octobre 2009

dans et autour des champs de colza

**Pourquoi ?** Le colza est la 3<sup>ème</sup> culture en France derrière les céréales à paille et le maïs. Il occupe 1,6 millions d'hectares, soit 8,7 % de la surface cultivée (données Agreste 2008). La sole représentée par cette culture a augmenté en moyenne de 1,7 en France entre 1998 et 2008 (voir fig. 1). Elle a plus que doublé en Champagne-Ardenne et en Haute-Normandie et même triplé en Picardie.

Une culture peu favorable à la perdrix grise : les assolements blé-colza n'ont jamais permis de fortes densités de perdrix ! Même si le colza constitue un des seuls couverts en hiver, la surface importante des parcelles, fréquemment en monoculture (céréales à paille - colza), récoltées en juillet en même temps que le blé - tous les couverts disparaissent sur un court pas de temps - les semis entre mi-août et mi-septembre entraînant une préparation rapide des sols après les récoltes d'été, une culture semée pour 50 % des surfaces avec un labour enfouissant les graines et limitant la disponibilité alimentaire pour la faune, ne sont pas favorables à l'espèce. Le colza est également une culture particulièrement sensible qui fait l'objet d'un programme de traitement phytosanitaire complet, en particulier lors du semis et de la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles (voir tab. I). Il nécessite en

particulier un traitement molluscicide en année moyenne en limaces. Ces traitements ne sont pas sans risque, en particulier lors de l'épandage des granulés à la surface du sol en cas d'infestation ([http://www.oncfe.gouv.fr/cheleaux\\_caves/cheleauxcaves\\_specialtra.pdf](http://www.oncfe.gouv.fr/cheleaux_caves/cheleauxcaves_specialtra.pdf)).

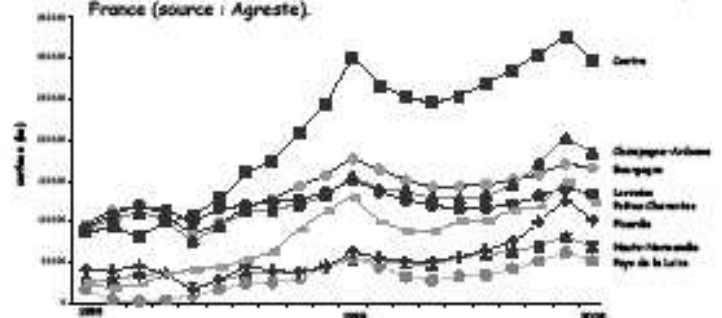
potom de terre	19,1
betterave	15,6
colza	7,3
pois	6,7
blé tendre	6,3
orge	5,8
blé dur	4,1
maïs	3,3
tournesol	2,8

Tableau I. Nombre de traitements phytosanitaires pour les parcelles traitées (source : Agreste, enquête 2006).

Suite page 2



Figure 1. Evolution de la sole en colza alimentaire dans différentes régions de France (source : Agreste).



Pour toute utilisation d'éléments de ce document, merci de le mentionner sous la référence suivante :

# OPÉRATION SPÉCIALE TOXICOVIGILANCE COLZA



**Contexte suite de la page 1** La perdrix grise a connu un très mauvais succès de la reproduction en 2008 dans le Centre-Nord de la France et aurait subi une mortalité importante au printemps. Une suspicion forte d'intoxication par des anti-limaces a résulté de l'observation de traitements à l'automne 2007 et au printemps 2008, sans qu'une preuve tangible n'ait pu être apportée. Cette opération spéciale est donc une invitation faite aux observateurs des réseaux SAGIR et Perdrix/Faisan (voir Lettre du réseau Perdrix/Faisan spécifique) de collecter des données de terrain pour documenter le risque effectif en nature. Au delà des anti-limaces et de la perdrix, l'opération s'inscrit dans un objectif plus global de surveillance des mortalités associées éventuellement aux produits phytosanitaires utilisés dans la culture du colza, depuis les semis (utilisation de semences traitées) jusqu'aux premiers stades végétatifs (les plus sensibles aux attaques de limaces). Cette opération participe à la surveillance biologique du territoire et s'inscrit dans le périmètre du plan ECOPHYTO 2018.

<http://agriculture.gouv.fr/sections/magazine/Focus/phyto-2018-plan-pour>

**Comment ?** L'opération consiste en la collecte de toute espèce d'oiseau ou de mammifère sauvage, trouvé mort ou malade, dans ou à proximité des parcelles de colza - jusqu'à une distance de 500 mètres - du 10 août au 31 octobre 2009. Cette période couvre le semis jusqu'au stade 2-4 feuilles. Une attention particulière sera portée aux oiseaux granivores et animaux susceptibles de consommer des semences de colza traitées ou des granulés anti-limaces. Les passereaux seront donc une cible privilégiée ainsi que la perdrix grise.

Pour chaque cas de mortalité, isolé ou groupé, une fiche SAGIR est renseignée avec le maximum de détails.

Dans le cas d'une mortalité groupée, tous les animaux, **absolument tous**, sont collectés.

Chaque animal est autopsié par le laboratoire d'analyse habituel selon le protocole général SAGIR.

Même si la cause de la mort a été identifiée par le laboratoire, le foie et le jabot/gésier ou l'estomac de chaque animal sont systématiquement prélevés et envoyés au laboratoire de Médecine Vétérinaire de Lyon pour une analyse toxicologique.

(voir les détails en page 3)

**Quel coût ?** Dès lors que le cas répond au protocole, toutes les analyses - de l'autopsie à la toxicologie en passant par les autres examens complémentaires justifiés par le tableau nécropsique - sont financées dans le cadre de cette opération spéciale. Les fédérations départementales des chasseurs (FDC) n'ont pas à supporter le coût des analyses pour les animaux rentrant dans le protocole.

Les laboratoires d'analyse transmettent leurs factures à :

Réseau SAGIR

Office national de la chasse et de la faune sauvage  
BP 20 - 78 612 Le Perray en Yvelines Cedex

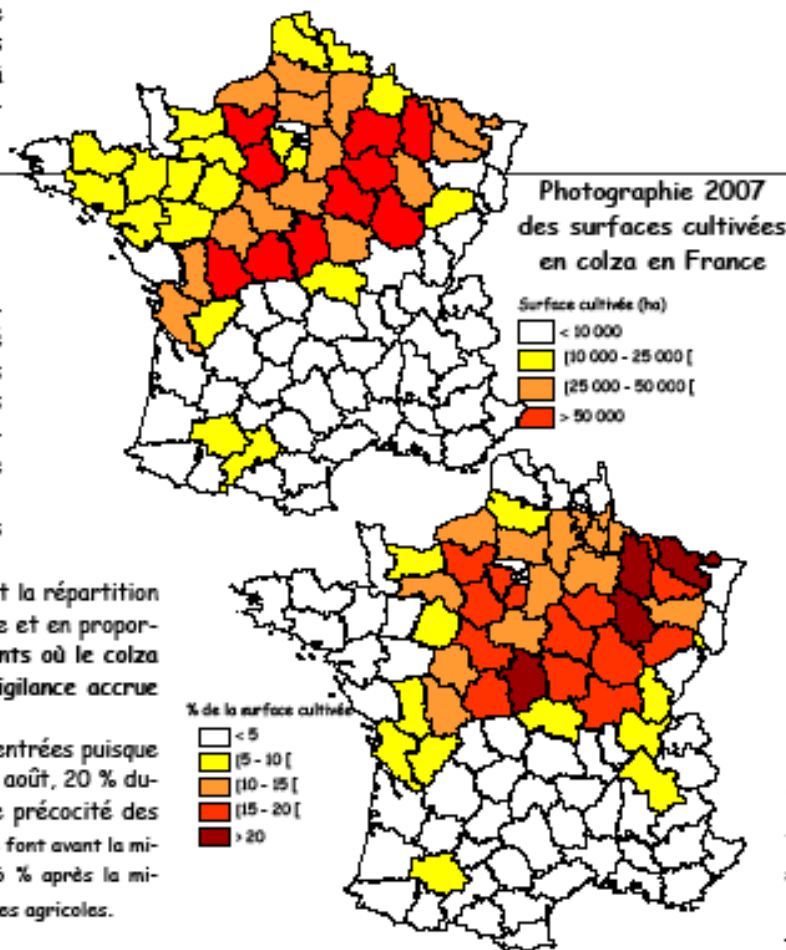
## Quels territoires ?

Le colza se rencontre à peu d'exceptions près partout en France. Il est toutefois surtout représenté dans la moitié nord, avec des surfaces dépassant les 50 000 ha dans plusieurs départements des régions Centre, Poitou-Charentes, Bourgogne, Champagne-Ardenne et Lorraine, représentant parfois plus de 20 % de la surface cultivée.

L'opération concerne donc tous les départements dès lors que le colza y est cultivé.

A titre d'information, les cartes ci-jointes montrent la répartition géographique du colza en 2007, en surface couverte et en proportion de la surface cultivée occupée. Les départements où le colza est le plus présent sont ceux pour lesquels une vigilance accrue est susceptible d'être la plus efficace.

Les dates de semis du colza sont relativement concentrées puisque 75 % des surfaces sont semées entre le 15 et le 31 août, 20 % durant la quinzaine suivante. On observe une certaine précocité des semis en Lorraine (10 % des semis dans cette région se font avant le mi-août) et un certain retard en Franche-Comté (36 % après le mi-septembre) - source enquête Agreste 2006 sur les pratiques agricoles.



Pour toute utilisation d'éléments de ce document, merci de le mentionner sous la référence suivante :